



Commune agricole et viticole, Langlade est située à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Nîmes.

Deux caves privées contribuent à la renommée de Langlade, par la qualité de leurs productions. D'autres viticulteurs sont adhérents de la cave de Calvisson ou de celle de Caveirac.

La commune

Histoire et patrimoine

Jadis, Langlade s'écrivait « l'Anglade ». L'on trouve de même, dans des attestations latines « Anglata » dès 1125 et « Anglada » (« terrain en forme d'angle » en occitan ou provençal) au XIII^e siècle.

À cette époque, la commune comptait 65 feux. En 1384, on n'en comptait plus que cinq, la fameuse peste du milieu du XIV^e siècle ayant fait de terribles ravages.

On rencontre fréquemment ce nom de village en pays d'Oc. Ce fait est dû à ce qu'autrefois, on utilisait toujours la terre cultivable. Aujourd'hui, la mécanisation est passée par là, et de nombreux « Anglades » ont cessé d'être des terrains agricoles pour devenir des terrains à bâtir...

Le Moulin-à-vent

Ce moulin est situé sur une hauteur dominant Langlade. On y accède par le Chemin du Moulin-à-vent.

Le moulin de Langlade est mentionné pour la première fois en 1211, lors d'une reconnaissance passée par Guillaume Alban, pour deux terres sises au lieu dit " Ad Molinar " (au Moulin). Le Cartulaire du Chapitre de Nîmes, fait de même état de possessions ecclésiastiques sur le territoire de Langlade.

En 1597, deuxième mention lors de l'établissement du comtois à clausades, concernant la redevance foncière.

En 1634, la Carte de Tassin situe le moulin sur une hauteur.

En 1693, le moulin est encore un bien noble, il est donc exempt de taille.

Aujourd'hui, il est connu comme « Moulin de Cavalier » en souvenir de la halte faite par Jean Cavalier, chef Camisard, le 15 avril 1704, jour de la défaite à Nages. Sa troupe composée de 800 fantassins et de 200 cavaliers quitta Caveirac où ils avaient logé la nuit pour rejoindre Langlade. À la fin de l'après-midi, cerné de toutes parts, Cavalier gagne les hauteurs de Langlade. Embusqué près du moulin, le Bataillon de Hainaut (dragons du Roi) l'attendait. Ce fut le moment le plus sanglant du moulin...

En 1781, le moulin est situé sur la carte de Cassini.

En 1809, le moulin est mentionné dans le recensement des moulins en activité.

En 1835, il est mentionné sur le cadastre Napoléonien. À l'époque, de grandes surfaces étaient réservées aux céréales et l'activité du meunier était important en Vaunage. Jusqu'à l'apparition de meuneries dites industrielles en 1809 à Nîmes et à la disparition des céréales au profit de l'extension des vignobles, au début du XIX^e siècle.

En 1868, le moulin est mentionné sur le dictionnaire topographique du Gard de E.Germer-Durand.

En 1906, trente hectares de pins d'Alep sont plantés au Castellans et au Moulin à Vent.

En 1992, il devient propriété de la commune.

Le moulin à vent "Cavalier" a été restauré le 19 juin 2004. Récemment restauré dans son authenticité, il est actuellement en parfait état de marche avec une toiture tournante qui permet au meunier de suivre la direction du vent. Outre sa tour en forme de fût cylindrique régulier, l'on peut noter la noblesse de sa couronne en pierre de taille qui supporte un toit orientable mais aussi ses meurtrières mystérieuses, dont l'usage a pu être la ventilation des meules et du mécanisme, évitant ainsi l'échauffement. Son équipement est classique, une paire de meules entraînées par les ailes à toiles.

Le temple

Pendant le Moyen-Age, le temple actuel faisait partie du diocèse de Nîmes. D'après une ancienne charte de 430, sous le règne de Louis IV, il fut offert au chapitre de la cathédrale de Nîmes et le quart de ses revenus allait aux évêques, les trois quarts au prieuré de Saint-Baudille.

À la fin du XVIIe siècle, Monseigneur Seguier vint visiter la paroisse. Il trouva l'église ruinée et cinq catholiques dans le village. Au moment de la révocation de l'Edit de Nantes, on enregistra de nombreuses conversions.

Suite à un rapport du Ministre des Cultes, en date du 27 Ventose An XI, le premier Consul prit un décret le 8 Germinal An XI qui donnait définitivement l'église aux Protestants (cet édifice était à l'époque une des rares églises fortifiées). Le temple ne manque pas d'allure. On y accède par une petite rue bordée de vieilles maisons et l'on se trouve devant une abside formée de murs épais en moellon et séparés par des pilastres. L'édifice est surmonté d'un joli clocher. La sobriété intérieure de ce lieu de culte huguenot souligne la majesté imposante d'une voûte en plein cintre.

Le lavoir

Les bassins du Lavoir de la Fontaine furent construits en 1822.

Le 27 juillet 1817, le Conseil municipal décide une souscription volontaire. Le besoin de bassins est tellement important que la souscription rencontre un vif succès : 100 engagements !

Un premier plan est proposé par l'ingénieur des Ponts et Chaussées Léon Durand en 1819 : plan qui sera modifié en 1822. Le 21 septembre, quelques conseillers municipaux écrivent au Maire pour demander l'élargissement à cinq pans des lavoirs, pour permettre le travail de deux femmes en vis-à-vis.

En 1834 et jusqu'à son décès (1850), l'un d'entre eux, Louis Card, poursuivra la commune pour divers litiges en rapport avec les bassins (construction et nettoyage d'aqueducs pour l'évacuation des écoulements des bassins).

Les lavoirs devaient, en 1891, bénéficier d'un aménagement appréciable. Antoine Dombre, respectant les dernières volontés de son frère Henri-David fait construire « un hangar pour abriter les lavoirs publics. Les laveuses seront désormais à couvert de la pluie et du soleil ». En remerciement, la municipalité fait placer une plaque commémorative que l'on peut toujours lire.

Au XIXe siècle, la recherche d'eau devient inévitable ainsi que le renforcement du débit des sources déjà en fonction. Des essais sont effectués pour améliorer le débit de la fontaine qui alimente le lavoir.

En 1902, le maire soumet à son conseil municipal un devis pour ouvrir une galerie « à travers le massif qui domine le village » afin de rechercher de l'eau. Le projet peu coûteux est garanti par le savoir-faire de son auteur, l'architecte J. Séraphin, qui affirme que seul un drainage permet de capter le volume d'eau propre nécessaire pour augmenter le débit de la fontaine. En 1905, la municipalité achète 390 m² de terres au Cabanis dans laquelle est établie une galerie de captation. Une galerie de quelques dizaines de mètres est creusée, elle est d'ailleurs encore visible de nos jours. Mais, le doute est permis sur son efficacité quant au volume d'eau drainée. La

galerie ne semble pas avoir été menée à terme.

Le XXe siècle verra le mode d'approvisionnement changer. Il devient concerté, aménagé et géré par un syndicat regroupant plusieurs communes. Langlade donne son accord en 1932 pour une participation financière de 276 426 francs. L'extraction de l'eau se fera sur la commune de Bernis.

C'est le 1er août 1938 que l'eau coule pour la première fois. Cette adduction d'eau qui alimente alors 13 fontaines et 17 bouches d'incendie, permet alors à Langlade de faire face au développement résidentiel. Une fête des eaux se déroule les 26 et 27 août 1938. Les travaux sur l'ensemble de la Vaunage prirent un an.

La gare

La gare de Langlade est située sur ce qui fut la ligne « Nîmes-Le Vigan-Tournemire-Roquefort ». Cette dernière section de ligne était destinée à assurer le transport des militaires vers le Larzac.

Pour comprendre le rôle de la gare de Langlade, il faut appréhender la création des différentes lignes liées entre elles.

Dès le 11 mars 1872, une ligne est ouverte entre Lunel et Sommières, par Junas et Ganges. Le 20 juillet 1874, elle est prolongée jusqu'au Vigan (longueur totale de 82 km) et le 11 juillet 1881 verra la création d'une relation « Ales-Mas des Gardiesquissac », avec embranchement à Lezan vers Anduze.

Mais l'itinéraire le plus important est créé le 30 septembre 1882, avec la liaison « Saint-Césaire-Sommières-Les Mazes le Crès (non loin de Montpellier) ».

Alors que la relation « Ales-Quissac » pouvait permettre de détourner les trains en cas d'obstruction de la ligne « Alès-Nîmes » (ce fut le cas à l'occasion du tragique déraillement de Nozières en 1957 ou des inondations ayant emporté le pont de Ners en 1958), la ligne « Saint-Césaire-Sommières-Les Mazes Le Crès » était prévue pour permettre des détournements en cas d'obstruction, entre Nîmes et Montpellier, de la ligne « Tarascon-Sète ». Ces relations présentaient donc un intérêt stratégique particulièrement important, notamment sur le plan militaire en cas de conflit et de destruction d'ouvrages d'art sur les axes principaux.

On a commencé à voir circuler sur ces lignes, des automotrices à vapeur, ancêtres des autorails, des machines à vapeur remorquant des voitures équipées de banquettes en bois, puis des autorails FNC et enfin des autorails Picasso.

La ligne « Lunel –Gallargues–Sommières » sera fermée le 1er juin 1931 pour les voyageurs et, 10 ans plus tard, pour les marchandises.

Pour « Nîmes-le Vigan », les fermetures seront progressives : « Sommières-Le Vigan » le 9 mars 1969, et « Nîmes-Sommières », le 18 janvier 1970.

La SNCF assure ensuite un service routier de substitution, mais ponctuellement des affrètements de trains de voyageurs, nous rappellerons que cette ligne et ses gares constituaient une partie de l'histoire de notre pays.

C'est ainsi que des circulations après fermetures ont eu lieu. Comme anecdote la plus croustillante, on notera la circulation entre Langlade et Ganges, d'un autorail panoramique pour des élections cantonales, le 24 février 1985. Cet autorail tractant deux remorques a été affrété par M. Cambacérés alors Maire de Sommières. Cette initiative a connu un vif succès de curiosité auquel on peut ajouter celui de l'élection de son promoteur. Mais encore, le 23 avril 1983, on signalera la circulation d'un autorail panoramique d'études ferroviaires et le 24 mars 1987, celle d'un train spécial avec voitures grandes lignes, pour l'Amicale laïque de Sommières.

En ce qui concerne le trafic marchandises « Ganges-Le Vigan » a fermé le 1er avril 1987.

Le 3 octobre 1988, les inondations emportent la voie entre Caveirac et Saint-Césaire. Elle ne sera

pas reconstruite. En 1991, la ligne « Nîmes-Ganges » est définitivement fermée.

Autre anecdote, en 1994, 10 jours avant la dépose des rails, FR3 tourne son émission « Faut pas rêver » en utilisant une camionnette 504 Peugeot sur les rails entre Quissac et l'entrée du Vigan ainsi que vers Alzon et l'Hospitalet du Larzac.

Cette ligne a connu un trafic marchandises important pour l'époque et la gare de Langlade a expédié de nombreux wagons de barriques de vins ou des raisins de table (chasselas).

La gare de Langlade a de même joué un rôle important dans l'approvisionnement en marchandises de la Vaunage, sous l'occupation allemande.

Le bâtiment fait partie intégrante du patrimoine que nous avons le devoir de préserver. Ses infrastructures permettaient aux trains de se croiser et les aiguillages étaient bien évidemment à commandes manuelles. Nombreux sont les collégiens et lycéens à avoir emprunté l'autorail pour se rendre dans leurs établissements scolaires. Aujourd'hui, le Conseil général du Gard a racheté la voie ferrée pour en faire une « voie verte » à l'usage des promeneurs et autres cyclistes. La commune a acquis une partie de l'emprise SNCF pour y aménager des activités touristiques et culturelles actuellement à l'étude.

Les capitelles

nombreuse en Vaunage et notamment à Langlade, elles sont souvent enfouies dans la garrigue qui a envahi les terres après la destruction de la vigne par le phylloxéra.

Le vignoble de Langlade

Par un édit du 10 novembre 1696, Louis XIV accorda à Langlade des armoiries « d'Argent à trois échelas de Sinobre », confirmant la notoriété dont jouissaient les vins de Langlade auprès de la cour royale.

L'implantation du vignoble en garrigues semble remonter à 1597, atteignant 140 hectares en 1652. Son extension se fait par usurpation souvent des biens communaux au détriment des friches. À l'aube du XIXe siècle, le vignoble occupant 70 % de la culture, devient culture dominante : 600 hectares de vignes à petit rendement. Entre 1873 et 1876, le phylloxéra, petit insecte venu d'Amérique, attaque les racines de la vigne et entraîne la destruction complète du vignoble.

En 1882, la replantation commence pour atteindre 200 hectares en 1904, essentiellement en plaine et coteaux avec des rendements augmentés. Quelques parcelles de vignes subsistent en garrigues jusqu'en 1960. On est alors loin du vignoble d'antan. Cependant, une partie des vins de Langlade se maintient au premier plan de la qualité, lors de la création des vins délimités de Qualité Supérieure (VDQS) en 1945, en figurant dans cette classification au même titre que Saint-Georges-d'Orques (Hérault), par exemple.

En 1905 les VDQS « Coteaux du Languedoc » deviennent Vins d'Appellation d'Origine Contrôlée avec, pour seule commune du Gard, Langlade.

C'est ainsi que depuis 20 ans, le vignoble languissant (100 hectares en 2000) se remet à croître en retrouvant le terroir historique du « Vieux Langlade », la garrigue, avec ses sols pierreux brûlés de soleil, ses senteurs de chênes verts et de genévriers, dans l'espoir que le dynamisme de ses vigneronns et de toute la commune sera récompensé par la reconnaissance de son appellation en tant que crû, appellation historique utilisée au début du XXe siècle et jamais abrogée.

Equipements sportifs et culturels

- 1 stade de football
- 1 complexe de tennis (3 courts)
-

- 1 aire de skateboard
- 1 terrain de boules
- des stands de tir à l'arc
- un stand de tir aux armes à feu, un circuit de VTT
- un parcours de Santé
- un circuit de grande randonnée
- 1 salle polyvalente
- 1 Maison Bleue
- 1 bibliothèque et 1 salle de Musique (Ancienne Gare)
- des écoles primaires et 1 maternelle
- 1 cantine scolaire (cuisine préparée sur place)
- 1 centre aéré (ouvert pendant les vacances scolaires)

Les élus communautaires

PrévotEAU Gaëtan



Vice-président de Nîmes
Métropole, délégué à
l'assainissement non collectif
Maire de Langlade

Infos pratiques

Mairie

M. le Maire : Gaëtan PREVOTEAU

Coordonnées :

12 rue haute
30980 Langlade

Tél. : 04 30 06 53 30

Horaires d'ouverture :

Le lundi de 9h à 12h.

Le mardi de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Du mercredi au vendredi de 9h à 12h.

Actions de l'agglo dans votre commune

EAU ET ASSAINISSEMENT

Investissements réseaux

- Extension des réseaux d'eau potable et eaux usées
- Dévoiement du réseau d'eau potable
- Nouveaux ouvrages : raccordements électriques, débitmètres et maillages
- Renouvellement du réseau d'eau potable selon l'avancement du programme de voirie communal

- Renouvellement des branchements
- Etudes - Travaux préables au programme de voirie communal
- Etudes - Diagnostic du collecteur de transfert d'eaux usées

Assainissement non collectif (Spanc)

- Diagnostic initial des installations existantes
- Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes dont contrôles sur demande express (vente, ...)
- Avis sur projet
- Contrôle travaux dont réhabilitations effectives en partenariat avec l'Agence de l'Eau
- Réhabilitations inscrites au dispositif Agence de l'Eau

HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

- Création de logements sociaux sur la commune :
- Aides financières de Nîmes métropole versées aux bailleurs sociaux
- Aides financières crédits délégués de l'Etat versées aux bailleurs sociaux

CULTURE

- Soirée Nîmes Métropole Jazz Festival
- Spectacle fédérateur : les Vendredis de l'Agglo
- Traditions taurines : folklore, roussataïo

SPORT

- Construction des vestiaires et foyer stade de football
- Agrandissement et rénovation du tennis Club
- Création d'un city-stade

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

2014

- Février : Mutualisation de la DSI (passage en conseil communautaire le 10 février 2014) sur le périmètre suivant :
 - Infrastructure de messagerie et accès internet ;
 - Infrastructure d'hébergement et connectivité ;
 - Stratégie et gouvernance du système d'informations, marchés et juridique.
 - Etat des lieux du S.I
- Mars : Migration de l'accès internet de l'hôtel de ville de Langlade en THD via la connexion internet mutualisée
- Avril : Migration de la messagerie électronique vers l'infrastructure Zimbra mutualisée.
- Configuration de l'infrastructure réseau pour mise en place d'une borne TPVE Tango
- Etude de couverture Wifi de l'Hôtel de Ville
- Edition de cartes SIG (PPRI / PPRIF) et intégration des données PPRI et PPRIF pour toutes les communes dans GéoAgglo.
- Sauvegarde « snapshot » du PC/Serveur de Langlade (poste du SG)
- Virtualisation du PC/Serveur dans le Cloud (13/08)
- Travail avec l'éditeur du logiciel Millésime Online (JVS) pour adapter la configuration d'accès à Internet au bon fonctionnement du logiciel (mises à jour automatique du logiciel)

2015

- Janvier : assistance pour installation de 2 postes de travail (Mme PLA et Mme Pialot)
- Mise en place technique des ADS
- Mutualisation de la Bureautique

2016

- Migration Zimbra vers Office 365
- Interventions de restaurations sur attaque virale crypto

PLATEFORME CONSEIL AUX COMMUNES

La commune adhère à la plateforme conseil aux communes depuis 2012

2014

- Finances : ressources des CCAS
- Juridique : archivage
- Marchés Publics :
 - MAPA assurances
 - étude avant achat machine entretien terrain de foot
- Ressources Humaines :
 - remplacement agent de police municipale inapte
 - modèles d'actes recrutement intervenants périscolaires
- Statut des élus : modification indemnités des élus
- Urbanisme : construction illicite

2015

- Administration Générale :
 - Reprise d'une crèche
 - Reprise de concession de cimetière
- Finances : Procédure de recouvrement des loyers
- Juridique :
 - Elagage des arbres d'un particulier
 - Eclairage public d'un lotissement pris en charge par la commune
 - La procédure de bornage
 - Troubles du voisinage
 - Cession à titre gratuit envers à la commune
- Marchés Publics :
 - MAPA Voirie
 - MAPA City Stade
 - Information du candidat évincé
- Urbanisme :
 - Réfection d'une route - mise en œuvre co-maîtrise et financement
 - Permis d'aménager
 - Création d'un accès busé sur un fossé communal

2016

- Finances : Prescription quadriennale
- Juridique :

- Risque d'effondrement d'un mur appartenant à un administré
- Résiliation d'un bail commercial
- Responsabilité fête d'école
- Manifestation taurine
- Bail d'habitation
- Marchés Publics :
 - MAPA Voirie
 - MAPA Parvis école
- Ressources Humaines :
 - Fin de stage d'un fonctionnaire
 - DIF des élus locaux
- Urbanisme :
 - Prescription trentenaire sur une voie de passage
 - Division de parcelle et taxe foncière

Archives communales

Cliquez sur le visuel ci-dessous pour accéder aux archives de Langlade :

